



**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

**DÉCISION N° 2024 - 03**

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**  
**DANS LE CADRE DU LANCEMENT DU DISPOSITIF**  
**ECO ENERGIE TERITIAIRE**  
**POUR LES BATIMENTS**  
**DE LA COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant la nécessité de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en accompagnement pour la mise en place du dispositif Eco Energie Tertiaire pour les bâtiments de la commune,

Considérant la proposition de mission de la société QCS Services,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De confier à la société QCS Services, ZAC de la Blanche Tâche, 180 rue du Général de Gaulle, CS80720 – 80450 CAMON, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en accompagnement pour la mise en place du dispositif Eco Energie Tertiaire pour les bâtiments de la commune.

**Article 2 :** La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 6 480,00 € TTC.

**Article 3 :** Le contrat prend effet à compter du commencement de la mission.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 25 janvier 2024

Le Maire,  
Monsieur Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2024

Application agréée E-legalite.com